

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :  
**MA 39833 B1**

(51) Cl. internationale :  
**A61P 31/00; A61K 31/166**

(43) Date de publication :  
**30.04.2018**

---

(21) N° Dépôt :  
**39833**

(22) Date de Dépôt :  
**31.03.2015**

(30) Données de Priorité :  
**04.04.2014 GB 201406115**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/GB2015/050999 31.03.2015**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 15723546.6

(71) Demandeur(s) :  
**EmeraMed Limited, Charleston Road Ranelagh Dublin 6 (IE)**

(72) Inventeur(s) :  
**HALEY, Boyd Eugene ; KLINGBERG, Ragnar Axel Theodor**

(74) Mandataire :  
**SABA&CO**

---

(54) Titre : **NOUVELLE UTILISATION DU N,N-BIS-2-MERCAPTOÉTHYL ISOPHTALAMIDE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne le N,N-bis-2-mercaptoéthyl isophtalamide, ou un sel ou dérivé pharmaceutiquement acceptable dudit composé, destiné à être utilisé pour la régénération systémique d'ascorbate, et donc dans le traitement thérapeutique de la bronchopneumopathie chronique obstructive

**Revendications**

1. N,N-bis-2-mercaptoéthyl isophthalamide, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, à utiliser dans le traitement d'une bronchopneumopathie chronique obstructive.
- 5 2. Composé à utiliser selon la revendication 1, dans lequel la dose de N,N-bis-2-mercaptoéthyl isophthalamide, ou un sel de celui-ci, qui est administrée, peut régénérer de l'ascorbate de manière systémique.
3. Composé à utiliser selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel le traitement réduit le risque de morbidité respiratoire et/ou de mortalité chez un patient.
- 10 4. N,N-bis-2-mercaptoéthyl isophthalamide, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, à utiliser dans un procédé de réduction d'un ou de plusieurs symptômes de bronchopneumopathie chronique obstructive chez un patient souffrant de cette dernière.
5. Composé à utiliser selon la revendication 4, dans lequel le symptôme est une fatigue des muscles squelettiques et/ou une toux/production d'expectoration.
- 15 6. Composé à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel le procédé de traitement concerne un patient qui est un fumeur ou un ex-fumeur.
7. Composé à utiliser selon la revendication 6, dans lequel le patient reçoit également une thérapie qui comprend l'administration d'un principe actif sélectionné parmi un bronchodilatateur, un médicament anticholinergique ou un corticostéroïde.